مكتب التكوين المهني و إنعاش الشغل
Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

Meknès, le 19/11/2026

Organisme: OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL /COMPLEXE DE FORMATION ROUTE AGOURAY MEKNES

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE N°10/2026 CFRA

Le Directeur du Complexe de Formation Professionnelle Route Agouray Meknès procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis en application des dispositions de l'article 91 du décret N°2-22-431 relatif aux marches.

Objet : Entretien et réparation des immeubles pour le complexe de formation Route Agouray Meknès : Travaux de fourniture et de pose des stores à lames verticales en polyester au niveau du centre Centre d'accueil de l'ISTA Route Agouray Meknès.

N° du poste	Désignation des prestations	Unité de mesure	Quantité
1	Fourniture et pose des stores à lames verticales en polyester : le présent prix rémunère la fourniture et la pose des stores à lames verticales en polyester. Il comprend : ✓ Les chariots ✓ Les supports de pose ✓ Les écarteurs ✓ Les plaquettes de lestage ✓ Les chaînettes basses de bande ✓ Les barrettes hautes de bande ✓ Les lames en polyester du 1er choix. ✓ Les chaînettes d'orientation ✓ Les axes de guidage à trois voies ✓ Les cordons de commande ✓ Les contrepoids de cordon ✓ la cantonnière ✓ le boîtier de commande Échantillon à soumettre au maître d'ouvrage pour approbation. Ouvrage payé en mètre carré y compris toutes les sujétions de fourniture et pose à toute hauteur.	M²	19,25

Lieu des prestations: Complexe de Formation Route Agouray Meknès (Centre d'accueil de l'ISTA Route Agouray Meknès)

Délai des prestations: Le délai d'exécution de prestations relatives au bon de commande est fixé :

07 jours courts à compter de la date de remise du bon de commande.

DRFM Complexe de Formation Rte Agouray
Km3, Route Agouray, BP 384 Meknès
☎ *05 35 45 49 61* *Fax : 05 35 45 26 93*

Date et heure limite de réception des devis des concurrents : au plus tard le **24/11/2026 à 10h00.**
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt devis des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 91 du décret n° 2.22.431 relatifs aux marchés publics.

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics, accessible à l'adresse **www.marchespublics gov.ma** conformément à la disposition de l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances chargé du budget N° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

NB :

- Le devis doit être arrêté en toutes lettres.
- Le devis doit indiquer les numéros de RIB- Patente - Registre de commerce- I.C.E — CNSS –IF
- L'adresse doit être conforme à celle figurant sur le cachet.
- La visite des lieux des équipements objet de cet avis d'achat

Directeur du Complexe
Signé : EL MOSTAFA MENNI